



Actualités statistiques

Recensement : prudence sur les premiers résultats publiés

En France, à partir du 15 janvier 2004, environ 18 000 agents recenseurs ont assuré la première enquête annuelle du recensement de la population dans sa nouvelle organisation. Cette opération, qui concernait 8 093 communes et un échantillon de 14 % des personnes vivant en France, est aujourd'hui achevée dans sa phase de collectage des données. Une question se pose maintenant : quand pourra-t-on disposer des résultats ?

En mars, le recensement est entré dans la phase du traitement des questionnaires. Transmis par les communes à leur direction régionale de l'INSEE, les questionnaires sont ensuite saisis, codés et organisés en fichiers anonymes. L'INSEE peut alors établir les dénombrements de population et les statistiques concernant chaque collectivité territoriale et chaque circonscription administrative.

Dès le début de 2005, l'INSEE doit normalement produire de premiers résultats statistiques au niveau de la France et des régions. Cette même année 2005, aux communes de moins de 10 000 habitants enquêtés en 2004, l'INSEE communiquera le chiffre de population municipale, intégrant quelques résultats de l'exploitation principale.

Par ailleurs, l'INSEE doit définir avec les communes de 10 000 habitants ou plus, en fonction de leur taille et de leurs besoins, le calendrier de production des premiers résultats statistiques issus de l'enquête annuelle.

De 2005 à 2008, la production de résultats montera progressivement en puissance. En 2008, tout le territoire étant recensé, l'INSEE produira la population totale authentifiée et des résultats statistiques détaillés à tous les niveaux géogra-

phiques. La population totale authentifiée portera sur la situation au milieu du cycle de cinq ans, soit au 1^{er} janvier 2006. A partir de 2009, l'INSEE actualisera les résultats chaque année, Ainsi, fin 2009, l'INSEE publiera la population totale authentifiée au 1^{er} janvier 2007 et ainsi de suite.

Que penser des résultats déjà publiés par les communes ?

La presse locale a déjà publié des résultats du recensement pour telle ou telle commune. Les communes sont-elles autorisées à publier les résultats et ceux-ci sont-ils fiables ? Pour l'INSEE des Pays de la Loire que nous avons interrogé, « rien n'interdit aux communes de communiquer quoi que ce soit – dans le respect du secret statistique – mais cela n'engage qu'elles ». Cependant, ces résultats sont partiels et non officiels. « Il ne peut s'agir des résultats du recensement de 2004, précise l'INSEE, mais simplement du nombre de bulletins collectés par commune à l'occasion de l'enquête du recensement ».

En effet, explique l'INSEE, « il manque les éventuelles redomiciliations, les personnes vivant en communauté dans la commune (le cas échéant) ; il manque enfin les doubles comptes. Il ne s'agit donc ni d'une population totale ni même d'une population municipale »⁽¹⁾.

Bref, ce comptage n'est pas vérifié par l'INSEE. Or, à l'issue de la phase de réception et de contrôle des documents, l'INSEE peut obtenir un chiffre différent de celui de la commune (erreur de comptage possible de sa part, contrôles à mener pour s'assurer de l'exhaustivité, réintégration possible de bulletins, etc.)...

⁽¹⁾ – Pour les différentes définitions de population, voir la *Lettre du CEAS* n° 139 de septembre 1999 (communicable sur demande).



Des rendez-vous à ne pas manquer

Islam : mieux connaître la 2^{ème} religion en France

le 1^{er} avril,
à Saint-Quentin-les-Anges

Dans le cadre de son programme sur l'histoire des religions, l'Université rurale du pays de Craon organise une conférence le jeudi 1^{er} avril 2004, à 20h30, au domaine du Chêne, à Saint-Quentin-les-Anges, avec Bernard Mercier, prêtre à Trélazé, et Paul Giscard, capitaine à la retraite ayant vécu en pays musulmans, sur le thème : « Islam : mieux connaître la 2^{ème} religion en France ».

Au programme :

- Historique et fondement de la religion.
- L'Islam au quotidien.
- Différentes tendances de l'Islam.

Entrée : 3 euros.



Nous avons reçu

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Références*.

- « Femmes et hommes : regards sur la parité », édition 2004 (173 p).
- « Le commerce en France », 2003-2004 (115 p).

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), *Etudes et Résultats*.

- « Le compte social du handicap de 1995 à 2002 », n° 291, février 2004 (7 p.).

- « La conjoncture des établissements de santé publics et privés au deuxième trimestre 2003 – Résultats provisoires », n° 292, février 2004 (8 p.).
- « Allocation personnalisée d'autonomie à domicile : une analyse des plans d'aide », n° 293, février 2004 (11 p.).
- « Etat de santé et recours aux soins des bénéficiaires de la CMU – Un impact qui se consolide entre 2000 et 2003 », n° 294, mars 2004 (8 p.).
- « Problèmes fonctionnels et incapacités chez les plus de 55 ans : des différences marquées selon les professions et le milieu social », n° 295, mars 2004 (8 p.).

Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), *Territoires – la revue de la démocratie locale*.

- « Entre marché et citoyenneté, l'Europe : société anonyme ? », n° 446, mars 2004 (40 p.).
Débat : Bourdieu et l'Europe.
Analyse : la société civile européenne se met en marche.
Interview : « L'Europe des régions est un mythe ».
A savoir : la réforme des fonds structurels.
Décalage : le festival Est-Ouest dans le Diois.

Ministère des sports, *Stat-Info*.

- « Les équipements sportifs possédés par les établissements publics d'enseignement supérieur en 2000 », n° 04-01, février 2004.

Conseil économique et social, *Avis et rapports*, éd. des Journaux officiels.

- « Quelle place pour les femmes dans l'histoire enseignée », rapport présenté par Annette Wieviorka, n° 5, 2004 (47 p.).
- « Pour une prise en charge collective, quel que soit leur âge, des personnes en situation de handicap », rapport présenté par Maurice Bonnet, n° 6, 2004 (48 + 99 p.).
- « Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ? », rapport présenté par Jean Billet, n° 7, 2004 (46 + 147 p.).
- « La "judiciarisation" de l'économie », rapport présenté par Jean-Paul Noury, n° 8, 2004 (54 + 115 p.).

La pensée hebdomadaire

« L'accroissement du nombre de choix, comme c'est le cas dans notre culture consumériste, nous donne une autonomie, une maîtrise et une liberté qui sont très positives, écrit le psychologue social américain Barry Schwartz dans *The Paradox of Choice: Why More Is Less* (New-York, The Ecco Press, 2004). Mais si le nombre de choix continue d'augmenter, les effets négatifs de cette surabondance commencent à apparaître. Et plus la palette s'élargit, plus ces effets négatifs s'intensifient, au point de nous submerger. Dès lors, le choix ne nous libère plus mais nous démoralise, voire nous tyrannise ».

Cité dans le *Courrier international* n° 695 du 26 février 2004 (p. 46).